

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives.

Le compte administratif 2020 a été soumis par le Maire au conseil municipal qui l'a approuvé le 16 février 2021.

Article I. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. DEPENSES:

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CIAS, Ecole de Musique de la Flume, Syrenor, Sivu Aqua Ouest), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Détail par chapitre de la section de fonctionnement - dépenses :

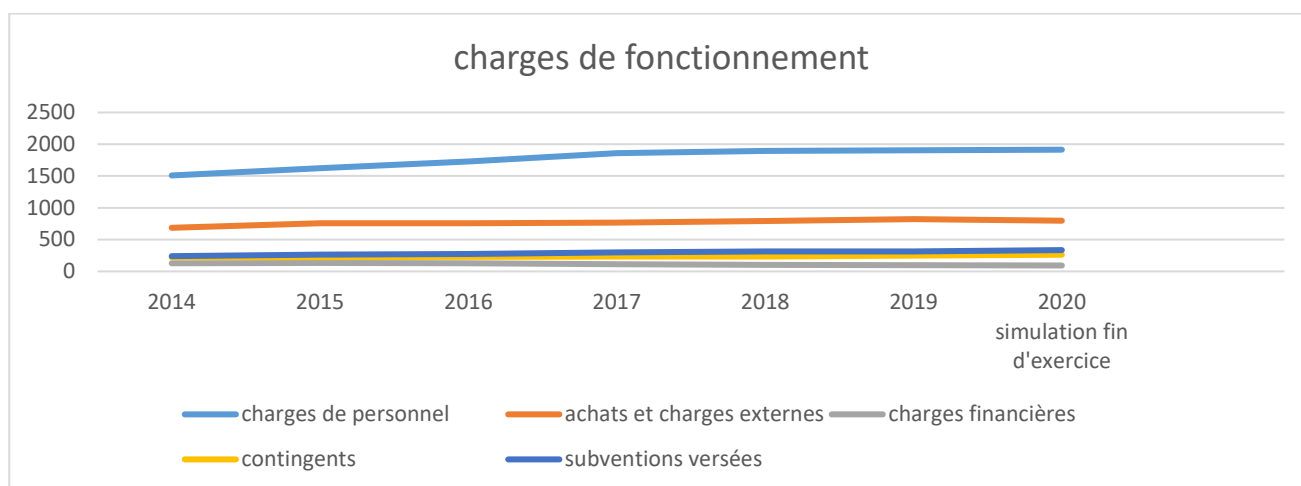
Chapitre		Budgétisé	Total réalisé
011	Charges à caractère général	1 090 708,93 €	796 583,22 €
012	Charges de personnel	2 144 800,00 €	1 931 943,81 €
014	Atténuations de produits	16 922,00 €	13 897,00 €
65	Autres charges gestion courante	768 306,77 €	714 450,49 €
66	Charges financières	97 728,40 €	89 454,46 €
67	Charges exceptionnelles	160 000,00 €	143 009,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 630 078,35 €	0,00 €
Total des dépenses réelles		6 908 544,45 €	3 689 337,98 €
023	Virement à la section d'investis.	1 920 910,41 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	208 946,99 €	207 986,54 €
Total des dépenses d'ordre		2 129 857,40 €	207 986,54 €
Total DEPENSES		9 038 401,85 €	3 897 324,52 €

Charges de fonctionnement : évolution et structures

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 simulation fin d'exercice
charges de personnel	1509	1621	1729	1860	1893	1903	1914
achats et charges externes	686	759	759	768	790	822	797
charges financières	127	133	130	111	103	97	93
contingents	221	222	228	232	234	249	262
subventions versées	240	262	272	301	314	312	335
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2927	3327	3283	3431	3495	3383	3401

Source DGCL - en milliers d'euros



B. RECETTES :

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune:

- la fiscalité des impôts locaux: pour notre commune en 2020 les taux d'imposition n'ont pas augmenté

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe Habitation	18,40 %	18,40 %
Taxe Foncier Bâti	17,57 %	17,57 %
Taxe Foncier non Bâti	40,89 %	40,89 %

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie, location de salle, billetterie du Sabot d'Or, école de danse...)

Détail par chapitre de la section de fonctionnement- recettes :

Chapitre		Budgétisé	Total réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	361 317,07 €	361 317,07 €
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	33 744,57 €
70	Produits des services	464 450,00 €	340 715,69 €
73	Impôts et taxes	2 839 752,00 €	2 862 411,03 €
74	Dotations et participations	966 732,00 €	1 233 748,04 €
75	Autres produits gestion courant	3 872 000,00 €	2 456 321,09 €
76	Produits financiers	0,00 €	12,83 €
77	Produits exceptionnels	504 150,78 €	450 263,27 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	249,01 €
	Total des recettes réelles	8 657 084,78 €	7 378 144,36 €
042	Opérations d'ordre entre sections	20 000,00 €	2 317,73 €
	Total des recettes d'ordre	20 000,00 €	2 317,73 €
	Total RECETTES	9 038 401,85 €	7 741 779,16 €

La section de fonctionnement présente un excédent de : 3 844 454.64 €

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses :
 - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - le remboursement du capital des emprunts
- en recettes :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
 - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)

Détail par chapitre de la section d'investissement :

DEPENSES

Chapitre/opérations		Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
31	Écoles	154 720,32 €	35 533,23 €	16 554,76 €
53	Matériels administratifs	54 982,22 €	40 028,96 €	1 063,20 €
82	Terrains	349 174,25 €	85 309,76 €	43 486,85 €
104	Matériels divers	143 850,00 €	39 953,57 €	87 980,46 €
119	Grosses opérations/Aménagement Bâtiments	146 770,91 €	51 453,79 €	44 152,25 €
157	Infrastructures sports	120 329,07 €	57 657,11 €	17 321,46 €
208	Salle multifonctions	25 177,60 €	5 591,54 €	8 644,99 €
221	AP/CP n° 5 – Extension du Groupe scolaire	557 448,40 €	227 002,95 €	
223	AP/CP n° 7 – Études ZAC multisites	29 897,48 €	14 544,06 €	
224	AP/CP n° 8 Maison des associations multisites	529 720,75 €	59 144,36 €	
225	Reprise ZAC Ile des bois	405 531,78 €	315 094,69 €	78 282,77 €
226	Aménagement Centre bourg	320 000,00 €	00,00 €	29 436,43 €
13	Subventions d'investissement	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	264 700,00 €	256 585,35 €	400,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	145,50 €	145,50 €	
020	Dépenses imprévues	57 483,58 €	0,00 €	
	Total des dépenses réelles	3 662 098,22 €	1 690 171,23 €	327 323,17 €
040	Opération d'ordre entre sections	20 000,00 €	2 317,73 €	
	Total des dépenses d'ordre	20 000,00 €	2 317,73 €	
	Total DEPENSES	3 682 098,22 €	1 692 488,96 €	327 323,17 €

Le budget 2020 dispose de 3 AP/CP (Autorisation de Programme/ Crédit de paiement) :

- n° 5 « extension de l'école Jacques Prévert et bâtiment mutualisé »,
- n° 7 « études ZAC multisites »
- n° 8 « maison des associations multisites »

Les AP constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

Les AP/CP du budget 2020 sont les suivantes :

AP/CP	Opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement					
			Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
N° 5	Extension de l'école J. Prévert et bâtiment mutualisé	1 744 599,60 €	29 904,78 €	4 390,19 €	13 282,91 €	557 488,40 €	988 588,82 €	150 944,50 €
N° 7	Etudes ZAC multisites	124 424,00 €	/	17 582,52 €	76 944,00 €	29 897,48 €	/	/
N° 8	Maison des associations multisites	1 651 400,00 €	/	/	17 620,79 €	529 720,75 €	870 376,86 €	233 681,60 €

AP/CP n°5 : En 2020, 227 002.95 € ont été dépensés sur les 557 488.40 € prévus au budget.

AP/CP n°7 : En 2020, 14 544.06 € ont été dépensés sur les 29 897.48 € prévus au budget.

AP/CP n°8 : En 2020, 59 144.36 € ont été dépensés sur les 529 720.75 € prévus au budget.

RECETTES

Chapitre		Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
10	Dotations Fonds divers Réserves	434 370,36 €	433 965,36 €	
13	Subventions d'investissement	69 523,60 €	34 755,13 €	486 520,00 €
024	Produits des cessions	141 114,30 €		147 114,30 €
	Total des recettes réelles	651 808,26 €	469 170,49 €	633 634,30 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 920 910,41 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	208 946,99 €	207 986,54 €	
	Total des recettes d'ordre	2 129 857,40 €	207 986,54 €	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	900 432,56 €	900 432,56 €	
	Total RECETTES	3 682 098,22 €	1 577 589,59 €	633 634,30 €

La section d'investissement présente un déficit de : 114 899,37 €

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- chapitre 021 du virement de la section de fonctionnement servant à financer prioritairement le capital des emprunts.
- chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations : montant estimé des recettes issues de la vente de biens immobiliers communaux.
- chapitre 040 : les opérations d'ordre entre section intègrent la dotation aux amortissements des biens communaux
- chapitre 10-Dotations, fonds et réserves : FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année précédente.
- chapitre 13-Subventions d'investissement : subventions pour les travaux d'amélioration de la gestion des dépenses énergétiques dans différents bâtiments (Certificat d'Economie d'Énergie), la réalisation de travaux dans les sanitaires des salles de sport et du groupe scolaire (ECODO de l'Eau du Bassin Rennais), la rénovation de la toiture du Triskell et la réhabilitation de la voûte de l'église (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
- chapitre 16-emprunts et dettes assimilées : A nouveau, la commune a fait le choix de ne pas réaliser d'emprunt bancaire.
- 1068 : l'excédent de fonctionnement capitalisé correspondant au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019.

Affectation des résultats 2020

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dégagé au titre de l'exercice 2020, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif soit le budget primitif 2021 voté le 16 février 2021 de la manière suivante :

Affectation sur 2021	
Au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1)	1 649 500,37 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	2 194 954,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépense)	114 899,37 €

Article II. LA DETTE :**a) Endettement pluriannuel :**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2014	351 598,77 €	96 732,65 €	254 866,12 €	2 239 023,20 €
2015	387 978,55 €	121 815,74 €	266 162,81 €	4 284 157,09 €
2016	382 827,42 €	111 016,57 €	271 810,85 €	4 017 994,28 €
2017	378 804,56 €	100 642,73 €	278 161,83 €	3 756 023,43 €
2018	368 297,80 €	93 753,13 €	274 544,67 €	3 477 861,60 €
2019	346 011,21 €	86 754,73 €	259 256,48 €	3 203 316,93 €
2020	333 827,69 €	79 642,34 €	254 185,35 €	3 019 060,45 €
2021	343 157,44 €	83 636,77 €	259 520,67 €	2 764 875,10 €
2022	340 255,67 €	75 161,72 €	265 093,95 €	2 505 354,43 €
2023	337 444,94 €	66 529,70 €	270 915,24 €	2 240 260,48 €
2024	334 728,93 €	57 733,87 €	276 995,06 €	1 969 345,24 €
2025	294 532,78 €	49 447,71 €	245 085,07 €	1 692 350,18 €
2026	292 017,74 €	42 168,63 €	249 849,11 €	1 447 265,11 €
2027	256 827,22 €	34 972,46 €	221 854,76 €	1 197 416,00 €
2028	217 732,95 €	27 974,36 €	189 758,59 €	975 561,24 €
2029	216 024,95 €	22 554,64 €	193 470,31 €	785 802,65 €
2030	206 937,09 €	17 104,75 €	189 832,34 €	592 332,34 €
2031	127 829,69 €	12 829,69 €	115 000,00 €	402 500,00 €
2032	123 724,19 €	8 724,19 €	115 000,00 €	287 500,00 €
2033	119 618,69 €	4 618,69 €	115 000,00 €	172 500,00 €
2034	58 269,78 €	769,78 €	57 500,00 €	57 500,00 €

b) Dette par habitant

exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 estimation
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520,67 €
intérêts+frais	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753.13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	83 636,77 €
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297.80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	343 157,44 €
dette par habitant (capital restant dû/nombre d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873 €	769 €	668 €	596 €	534 €

Article III. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :

Le programme d'action foncière :

Conventions de mise en réserve et contributions 2020											
Commune	Adresse	Désignation cadastrale	N° convention	durée de portage	terme de la convention	prix	obs.	Contributions			
								Contribution annuelle	nombre de mois pour l'année 2020	Contribution 2020	
SAINT GILLES	15 et 17 rue du Centre	AB0091 AB0092	07.272AVT1	15	31/03/2022	288 000,00 €	0	5 881,00 €	12	5 881,00 €	
	15 rue de St Brieuc	AB0114 AB0115	10.962 av 1AVT2	13	30/03/2023	324 000,00 €	0	2 064,00 €	12	2 064,00 €	
	23 rue de St Brieuc	AB0189	11.790 av 1AVT2	12	31/03/2023	130 000,00 €	0	- €	12	- €	
	27 rue de St Brieuc	AB0122 AB1134	10.492 av 1AVT2	13	30/09/2023	195 000,00 €	0	- €	12	- €	
	21 RUE DE SAINT BRIEUC	AB0119	20C0733	5	31/10/2025	260 000,00 €	acquis le 13/10/2020	520,00 €	2	86,67 €	
	25 Rue de St Brieuc	AB0174 AB0188	15C0623	10	31/07/2025	270 000,00 €	0	1 117,25 €	12	1 117,25 €	
	29 Rue de St Brieuc	AB1135	15C0623	10	30/06/2025	20 000,00 €	0	84,80 €	12	84,80 €	
	7 RUE DU CENTRE	AB1256	20C0732	5	31/08/2025	385 000,00 €	acquis le 25/09/2020	770,00 €	4	256,67 €	
	le Champ Priour	AB0072 AB1108 AB1257	16C0301	10	30/09/2025	548 250,00 €	0	2 193,00 €	12	2 193,00 €	
	Le Gripail	B0381 B0382 B0383 B0386 B0388 B0389 B0586 B0587 B0591	05.065	20	30/06/2025	34 151,00 €	0	- €	12	- €	
	TOTAL						2 454 401,00 €		12 630,05 €		11 683,38 €